



## Champagne à Vélo & Ardennes à Vélo

### *Référentiel qualité hébergeurs*

Nom de l'Etablissement: .....

Adresse: .....

Tel: .....

Web/mel: .....

#### **Services obligatoires à proposer à la clientèle à vélo**

- Apporter un accueil personnalisé aux touristes à vélo.
- Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques et de services utiles à leur séjour dans la région.
- Fournir aux touristes à vélo les informations spécifiques à la découverte du territoire à vélo.
- Offrir aux touristes à vélo la possibilité de laver et sécher leur linge (gratuit ou payant).
- Etre équipé d'un abri à vélos sécurisé de plain-pied.
- Mettre à disposition un kit de réparation complet pour les petites avaries.
- Disposer des équipements nécessaires et d'un espace adapté pour le nettoyage des vélos.
- Proposer un petit déjeuner adapté aux touristes à vélo.
- Permettre aux touristes à vélo d'effectuer un départ matinal (7h30).
- Proposer un panier repas pour le déjeuner (payant) sur réservation la veille par le touriste à vélo.
- Organiser la possibilité de se restaurer sur place ou à proximité.
- Assurer une ouverture au minimum 5 jours par semaine du 1er mai au 30 septembre.

#### **Services optionnels proposés à la clientèle à vélo**

- Possibilité de réserver la nuit suivante chez un autre prestataire.  
 oui  non
- Assurer le transfert des bagages des touristes à vélo au prochain point d'hébergement.  
 oui  non si oui : gratuit  payant
- Mettre à disposition des touristes à vélo un service de prêt ou de location vélo.  
 oui  non si oui : gratuit  payant
- Mettre à disposition des touristes à vélo des équipements pour les vélos sur place ou à proximité.  
 oui  non si oui : gratuit  payant

- Assurer le dépannage des touristes à vélo hébergés dans l'établissement.  
 oui  non    si oui : gratuit  payant
- Disposer d'un espace réservé pour les voitures en « garage mort ».  
 oui  non
- Mise à disposition d'un ordinateur avec accès Internet.  
 oui  non    si oui : gratuit  payant
- Ouverture 7j/7 en juillet et août pour les hébergeurs situés à proximité immédiate des itinéraires.  
 oui  non

## **Engagements**

Le prestataire s'engage à respecter l'intégralité des services obligatoires et des services optionnels proposés contenus dans cette charte. Il s'engage également à se plier aux éventuels contrôles du respect des différents critères de la part du CRT ou du CDT.

Le CRT Champagne-Ardenne et le CDT de l'Aube s'engagent à mettre en avant le prestataire dans les opérations de promotion liées à la filière vélo.

Cette charte est signée pour une durée de trois ans renouvelable.

L'hébergeur peut y mettre fin à tout moment ou modifier certains critères optionnels en envoyant un courrier au CRT Champagne-Ardenne.

En cas de changement de propriétaire ou de gérant, une nouvelle charte est nécessaire.

Fait à ..... Le .....

Le prestataire

Le CRT Champagne-Ardenne

Le CDT de l'Aube